

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 Mars 2021**  
**PROCES VERBAL DE SEANCE**

Le Neuf Mars deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Communautaire convoqué le Trois Mars deux mille vingt et un, s'est réuni, au Gymnase de DARNEY, sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Président.

Date de la Convocation : 03 Mars 2021

Membres élus : 79

En exercice : 79

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs :

**ATTIGNY** : François JOLY (Maire), **AINVELLE** : Thierry HUBRECHT (Maire), **AMEUVELLE** : Pascal NICOLAS (Maire), **BELMONT LES DARNEY** : Christian ADAM (Maire), **BELRUPT** : Isabelle FRESSE (Maire), **BLEURVILLE** : Yannick TATIN (Maire), **BLEVAINCOURT** : Régine KUBOT (Maire), **BONVILLET** : François THIERY (Maire), **CHATILLON SUR SAONE** : Jean-Marie GUILLAUMEY (Maire), **CLAUDON** : Alain ROUSSEL (Maire), **DARNEY** : Yves DESVERNES (Maire), Nicole DELAVILLE (Déléguée), Jean-Marc BOUSCHBACHER (Délégué), Patrick ALBERTOLI (Délégué), Petra LAURAIN (Déléguée), Agnès JEANMICHEL (Déléguée), **DOMBASLE DEVANT DARNEY** : Alain GRANDCLERC (Maire), **DOMBROT LE SEC** : Bernard SALQUEBRE (Maire), Laure MOULIN (déléguée), **DOMMARTIN LES VALLOIS** : Marie-Odile LEJEUNE (Suppléante), **ESCLES** : Patrick VAGNER (Maire), **ESLEY** : Jean-Pierre STOULS (Délégué), **FIGNEVELLE** : Daniel BERNARD (Maire), **FRAIN** : Claude NICOLAS (Maire), **GIGNEVILLE** : Jean-Paul CHANAUX (Maire), **GRANDRUPT DE BAINS** : Eva DDIER (Suppléante), **ISCHES** : Daniel GARCIN (Maire), **JESONVILLE** : Myriam MATHEY (Maire), **LAMARCHE** : Marie- Chantal RELION (Déléguée), Anne-Marie FLORIOT (Déléguée), Laurent HEITZ (Délégué), **LERRAIN** : Carole THIEBAUT-GAUDÉ (Déléguée), **LES THONS** : Guy LARCHÉ (Maire), **LIGNEVILLE** : Gilbert BOGARD (Maire), **MARTIGNY LES BAINS** : Didier HUMBERT (Maire), Jacques VINCENT (Délégué), Sylvaine GERARD (Déléguée), **MARTINVELLE** : Monique ROCHE (Maire), **MONT LES LAMARCHE** : Jean-Paul PETIT (Maire), **MONTHUREUX SUR SAONE** : Joëlle MAIGROT (Déléguée), Philippe CASSAGNE (Délégué), **MORIZECOURT** : Alexandre DESTRIGNEVILLE (Maire), **NONVILLE** : Régis CLEMENT (Suppléant), **PONT LES BONFAYS** : François THIERY (Suppléant), **REGNEVELLE** : Jacques COTTEREAU (Maire), **RELANGES** : Philippe THIERY (Maire), **ROBECOURT** : Régine THOMAS (Maire), **ROMAIN AUX BOIS** : Pascal FATET (Maire), **ROZIERES SUR MOUZON** : Serge ANDELOT ( Maire), **SAINT BASLEMONT** : Pascal BOYE (Maire), **SAINT JULIEN** : Nicolas GRANDCLAUDE (Maire), **SANS VALLOIS** : Gérard BOGARD (Maire), **SENONGES** : Michel GAUDE (Maire), **SERECOURT** : Jean-Claude TRIDON (Maire), **SEROCOURT** : Alexia BROT (Maire), **TIGNECOURT** : Hervé DESTRIGNEVILLE (Maire), **VILLOTTE** : Jean-Luc MUNIERE (Maire), **VIOMENIL** : Sylvain FRANSOT (Maire), **VIVIERS LE GRAS** : Jacques LEMARQUIS (Maire).

**Absents excusés** : **DAMBLAIN** : Eric GRANDEMANGE (Maire), **ESCLES** : Sylvain RAVON (Délégué), **FOUCHECOURT** : Alain FENARD (Maire), **FRENOIS** : Gilles GANTOIS (Maire), **GODONCOURT** : Jean-Luc DURIEUX (Maire), **GRIGNONCOURT** : Julien GRANDIEU (Maire), **HENNEZEL** : Jean-Luc BISCHOFF (Maire), Frédéric GOUVERNEUR (Délégué), **LAMARCHE** : Daniel VAGNÉ (Maire), Jean-Benoît CONTAUX (Délégué), **LERRAIN** : Frédéric BALAUD (Maire), **LES VALLOIS** : Jean-Claude DIDELOT (Maire), **LIRONCOURT** : Dominique MOUGIN (Maire) ; **MAREY** : Yves GATTO (Maire), **MARTIGNY LES BAINS** : Christian MILLET (Délégué), **MONTHUREUX SUR SAONE** : Pierre SYLVESTRE (Maire), Catherine FLIELLER (Déléguée), **PROVENCHERES LES DARNEY** : René THIERY (Maire), **SENAIDE** : Georges KAARSBERG (Maire), **TOLLAINCOURT** : Isabelle CALTEAU (Maire).

**Procurations :**

Sylvain RAVON donne procuration à Patrick VAGNER,  
Daniel VAGNÉ donne procuration à Anne Marie FLORIOT  
Jean-Benoît CONTAUX donne procuration à Laurent HEITZ,  
Christian MILLET donne procuration à Didier HUMBERT,  
Pierre SYLVESTRE donne procuration à Joëlle MAIGROT,  
Catherine FLIELLER donne procuration à Philippe CASSAGNE,  
Isabelle CALTEAU donne procuration à Pascal FATET.

**QUORUM : 59 Présents + 7 Pouvoirs = 66 Votants.**

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 Février 2021 à l'Unanimité.**

**DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Paul CHANAUX**

**ORDRE DU JOUR :**

**DECISIONS** du Bureau Communautaire.

**FINANCES :** Vote de crédits anticipés.

Participation financière mission locale d'Epinal.

Vote des Comptes administratifs et comptes de gestion 2020 (budgets annexes et budget général).

**PETR PAYS D'EPINAL :** Désignation d'un délégué.

**SCOLAIRE :** Validation de demande de changement horaire écoles de Darney.

**REGIE DE TRANSPORTS :** Alignement des taux horaires.

Augmentation du temps de nettoyage "Grand Car".

**AVENANT CONVENTION OFFICE DE TOURISME**

**AVENANT CONVENTION NATURA 2000**

**CONTRAT DE TERRITOIRE 2021**

**URBANISME :** Recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et demandes de subvention.

**COMPETENCE MOBILITÉ :** Prise de compétence.

Monsieur ROUSSEL remercie les Vice-Présents et l'ensemble du personnel pour le travail fourni lors de son absence.

**Vaccination sur le Territoire.**

Le Président adresse ses remerciements à l'ensemble du personnel et aux élus pour leur investissement dans ce dossier prioritaire pour le Territoire.

Carole THIEBAUT-GAUDÉ informe que l'ARS et la Préfecture nous ont donné la chance d'avoir un centre sur le Territoire de la Communauté de Communes. C'est une chance également pour les habitants du Territoire.

Début de la vaccination à Monthureux Sur Saône à la Salle MPT le 25 Février 2021.

1200 inscrits sur le registre.

Le Docteur MALGRAS s'est investi dans l'aventure. Cela s'est plutôt bien passé, mais nous devons faire nos preuves.

Une journée de vaccination le dimanche 07 Mars 2021.

3 demi-journées pour le vaccin PFIZER (+ 75 ans) et 1 demi-journée pour le vaccin Astrazenica (50/74 ans) / semaine.

Pour le moment les employés d'accueil consacrent beaucoup de temps pour pouvoir prendre les rendez-vous mais c'est un challenge à relever.

Il y a beaucoup de retours positifs ce qui fait du bien à entendre.

Le rôle des médiateurs sera d'accueillir les gens, proposer des tests, sensibiliser sur les gestes barrières, donner le résultat du test et faire du tracing afin de prévenir les personnes en contact du cas positif.

Monsieur ROUSSEL remercie tous ceux qui ont permis que ça avance ainsi. Les habitants sont satisfaits et c'est le principal et il pense que la Communauté de Communes est pleinement dans son rôle.

## DELIBERATIONS DU BUREAU

### CCVCSO/26B/2021 : MODIFICATION ORDRE DU JOUR

Monsieur le Vice-Président propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour du bureau :

- ECONOMIE : subvention ECOPLAINE
- ASSOCIATIONS : versement de subventions

Les membres du Bureau Communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTTE** la modification de l'ordre du jour.

<b>Transmis-le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>

### CCVCSO/27B/2021 : ECONOMIE : subvention ECOPLAINE

Monsieur le Premier Vice-Président fait part du courrier adressé à Monsieur Le président de la Communauté de la Commune en date du 08 février 2021 par l'Association Eco-Plaine, représentée par son Président Bernard PRUVOST.

Monsieur le vice-président rappelle le contexte du partenariat qui était conclu précédemment entre l'association et la Communauté de Communes :

La convention de partenariat d'une durée initiale de 3 années a pris fin le 02 juillet 2020, après 2 années de collaboration. En effet, par délibération du 10 Mars 2020, le conseil communautaire a décidé de dénoncer la convention, par manque de visibilité des actions et du peu de retombées pour le territoire.

Pour rappel, une subvention fixe de **30 000 €** a été versée au titre de l'année 1 à Ecoplaine.

Pour les années 2 et 3, il était convenu de verser une subvention annuelle fixe de 15 000 €, à laquelle il convenait d'ajouter 3 000 € par emploi créé.

Considérant que les actions de l'année 2 n'étant que partiellement réalisées, il a été décidé, par décision n°2020-02 du 20/04/2020, d'ajuster la subvention en attribuant **10 000 €** à Ecoplaïne

Dans le courrier, l'association Eco-plaine sollicite la communauté de communes pour le versement de d'une subvention de 8 000€ venant solder l'année N°2. (5 000€ part fixe et 3 000€ par variable).

La Communauté de Communes, fait état que les actions de l'année N°2 n'ont pas été menées à terme et que les retombées sont peu nombreuses.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'**UNANIMITÉ** :

- **REFUSE** l'octroi d'une subvention complémentaire au bénéfice de l'association ECO-PLAINE au titre de l'année N °2

<b>Transmis-le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>

<b>CCVCSO/28B/2021 : ASSOCIATIONS : versement de subventions</b>
--

Madame la Vice-Présidente explique que des demandes de subvention des associations de 2020 n'ont pas encore été versées à ce jour, compte-tenu de l'annulation des réunions de la commission concernée. Il est proposé de verser les subventions suivantes afin de ne pas pénaliser les associations qui ont maintenu leur activité en 2020 :

Demandeur (2020)	Objet	Montant proposé 2020	Commentaire
IFC Lerrain/Esley (foot)	Subvention annuelle de fonctionnement	250,00 €	
Football Club de Martigny	Subvention annuelle de fonctionnement	250,00 €	
AMTA (Arts Martiaux Monthureux)	Subvention annuelle de fonctionnement + matériel	486,00 €	250 € demande de sub annuelle + 236 € matériel
Association villageoise de Bonvillet	Création d'un sentier pédestre sur le thème des anciennes carrières à la Forge Kaitel (a été réalisé)	1 500,00 €	Le sentier a été réalisé : aménagement du sentier, balisage, panneaux informatifs
Croix Rouge Antenne Vittel/Ctx	Séjour à Hanglate pour familles du territoire	500,00 €	Demande pour aide à organisation d'un séjour à Hanglate (2 familles CCVCSO ont fait le voyage)

Foyers Ruraux des Vosges	Accueil de loisirs ado Accueil de loisirs 3-12 ans	1 860,00 €	1220 € camp ados Relanges juillet 2020 (63 participants) 640 € accueil 3-12 ans Relanges juillet-août 2020 (34 participants)
MINOS	Subvention annuelle de fonctionnement	2 500,00 €	
Compagnie L'Odyssee	Spectacle "Papy fait de la Résistance"	1 000,00 €	Aide aux frais engagés 2020 En temps normal nous les aidons à hauteur de 3000€
Saône Lorraine	Travaux clocher église des cordeliers des Thons	1 993,00 €	Alignement sur la subvention du Département (10% des travaux)
<b>TOTAL</b>		<b>10 339,00 €</b>	

Des demandes ont été reçues pour 2021, il est proposé de verser les montants suivants :

Date de la demande	Demandeur	Objet	Date de l'évènement	Montant proposé 2021
16/12/2020	Marché Bio de Bleurville	Relanges Bio	17 et 18/04/21	300 €
04/01/2021	Batterie Fanfare L'Espérance Mthx	Subvention annuelle	2021	1 500 €
22/01/2021	Union Sportive Val de Saône	Subvention annuelle	2021	250 €
07/02/2021	Natur'images	Expo photos Estival été	29/05 au 26/09 14 et 15/08	1 000 €
	PEP'88			9 550 €
	Rétro Vosges	Création d'un musée automobile à Martigny-les-Bains		700 €
			<b>TOTAL</b>	<b>13 300 €</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le versement des subventions présentées ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>

**CCVCSO/29B/2021 : DEMANDES DE SUBVENTIONS : Restructuration du groupe scolaire de Monthureux Sur Saône**

Monsieur le Vice-Président en charge des bâtiments communautaires explique le projet d'investissement ci-dessous, portant sur le groupe scolaire de Monthureux-sur-Saône :

Le groupe scolaire de Monthureux sur Saône est constitué d'un bâtiment primaire et d'un bâtiment maternelle reliés par un sentier plus ou moins enherbé.

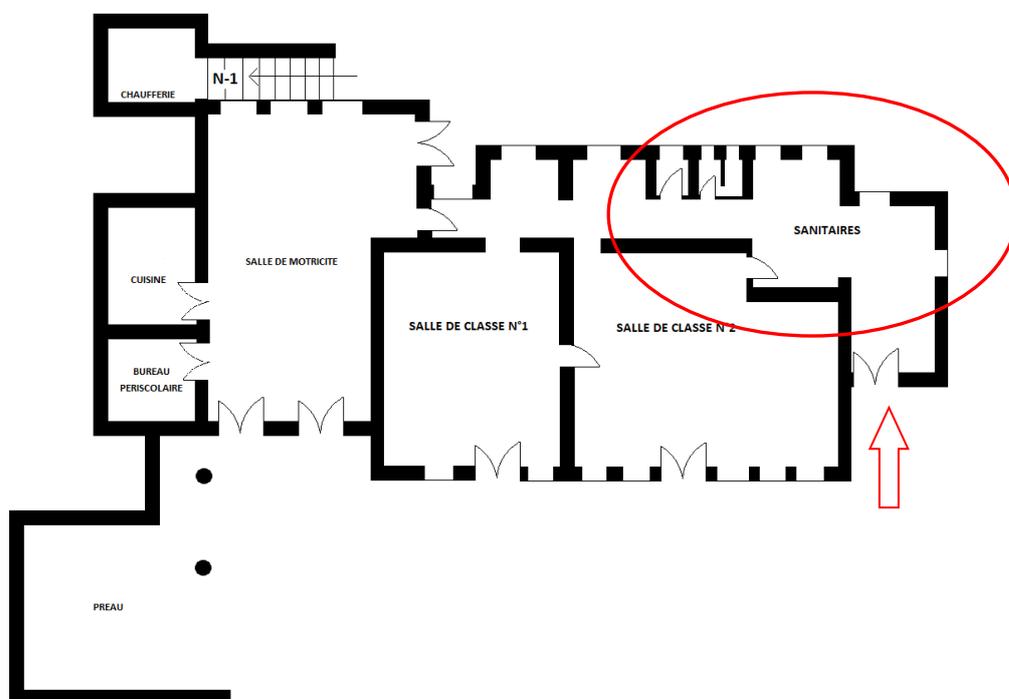
L'école maternelle de Monthureux, construite en 1980, est composée principalement de deux salles de classes, d'un espace périscolaire (bureau de direction et salle de motricité) et enfin d'un espace sanitaire.

Le bâtiment de la maternelle a toujours connu des problèmes au niveau de l'espace sanitaire (problème de sur ou de sous pression d'eau), d'intimité pour les enfants (absence de cloisonnement) et enfin d'un nombre de sanitaires trop limité (6 sanitaires enfants et un adulte).

De plus, en raison de l'utilisation de la salle de motricité en salle de sieste et pour un problème d'hygiène, l'accès au bâtiment se fait par l'espace sanitaire, ce qui pose problèmes lorsque les parents arrivent et que des enfants du périscolaire utilisent déjà les sanitaires.

L'accès à l'étage du bâtiment primaire est desservi par un sentier PMR en très mauvais état.

Le sentier primaire-maternelle entre les deux bâtiments permet aux élèves maternelles de se diriger vers l'aire de bus et vers la cantine voisine située au collège. Ce sentier s'avère difficile d'utilisation par temps humide car constitué en grande partie par des matériaux type concassé qui s'est délité au fil du temps et partiellement enherbé. Ce sentier n'est pas PMR et ne peut l'être en raison de la déclivité naturelle très importante du terrain. L'accès PMR maternelle se fait par le portail avant du bâtiment.



**Objectifs attendus :**

L'objectif des travaux est donc de :

- sécuriser sanitaire l'arrivée des enfants tout en facilitant l'accès aux sanitaires,
- remettre en état l'accès PMR existant du bâtiment primaire ainsi que le sentier de liaison entre primaire, maternelle, cantine,
- et enfin permettre l'intimité des enfants tout au long de la journée.

### Descriptif travaux

Les travaux envisagés seront donc de plusieurs ordres :

- Création de cheminement PMR
- Création d'un nouvel accès par l'arrière du bâtiment (zone verte hachurée) avec changement de la porte de service par une porte PMR (flèche rouge),
- Changement complet des huisseries (porte et fenêtre de la partie sanitaire),
- Réagencement complet de l'espace sanitaire.

Ainsi l'arrivée des enfants (avec ou sans parents en fonction du protocole COVID) se fera au niveau de l'arrière de la salle de motricité et ne posera plus de problème aux utilisateurs de cette salle. Une cloison d'attente (trait rouge) sera créée pour permettre aux enfants de retirer leurs chaussures pour se diriger ensuite vers l'espace sanitaire.

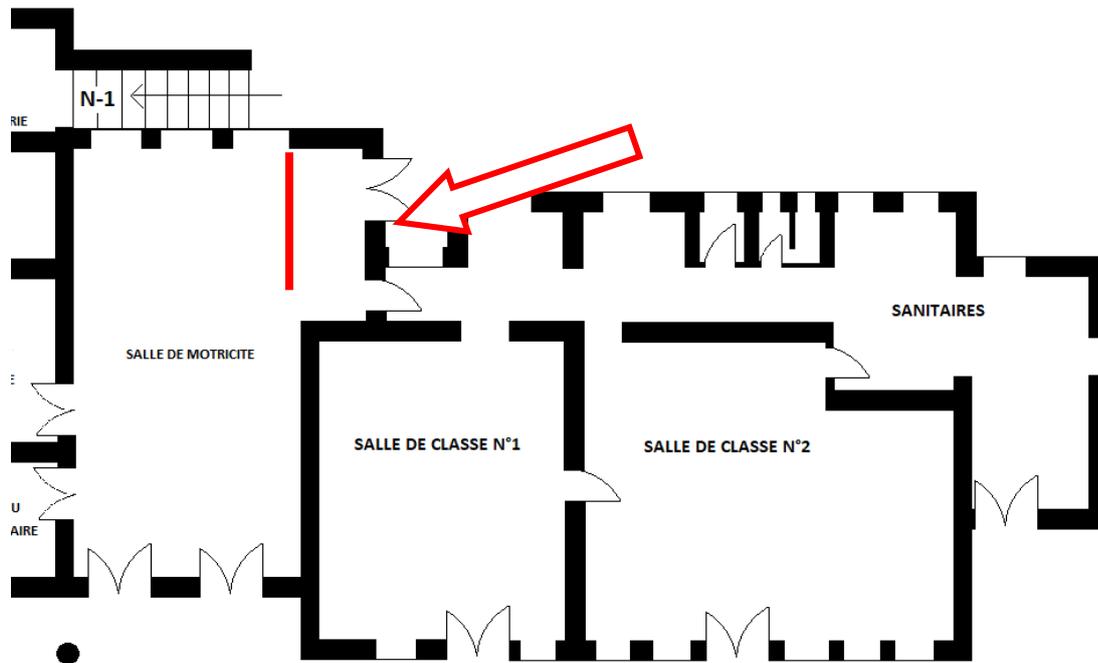
L'ensemble des sanitaires sera clairement délimité, chaque espace disposera de cloison type vestiaire piscine.

La partie lave main disposera de plus de pression en se situant en début de réseau puis distribuera le réseau des WC via un réseau à pression réduite afin d'éviter tout risque de débordement lorsque les enfants actionneront les chasses d'eaux.

L'ensemble des huisseries sera également changé en tenant compte d'une future phase de travaux concernant l'isolation par l'extérieur de l'ensemble des bâtiments. Ainsi, le bâti des huisseries intégrera une sur largeur isolante.

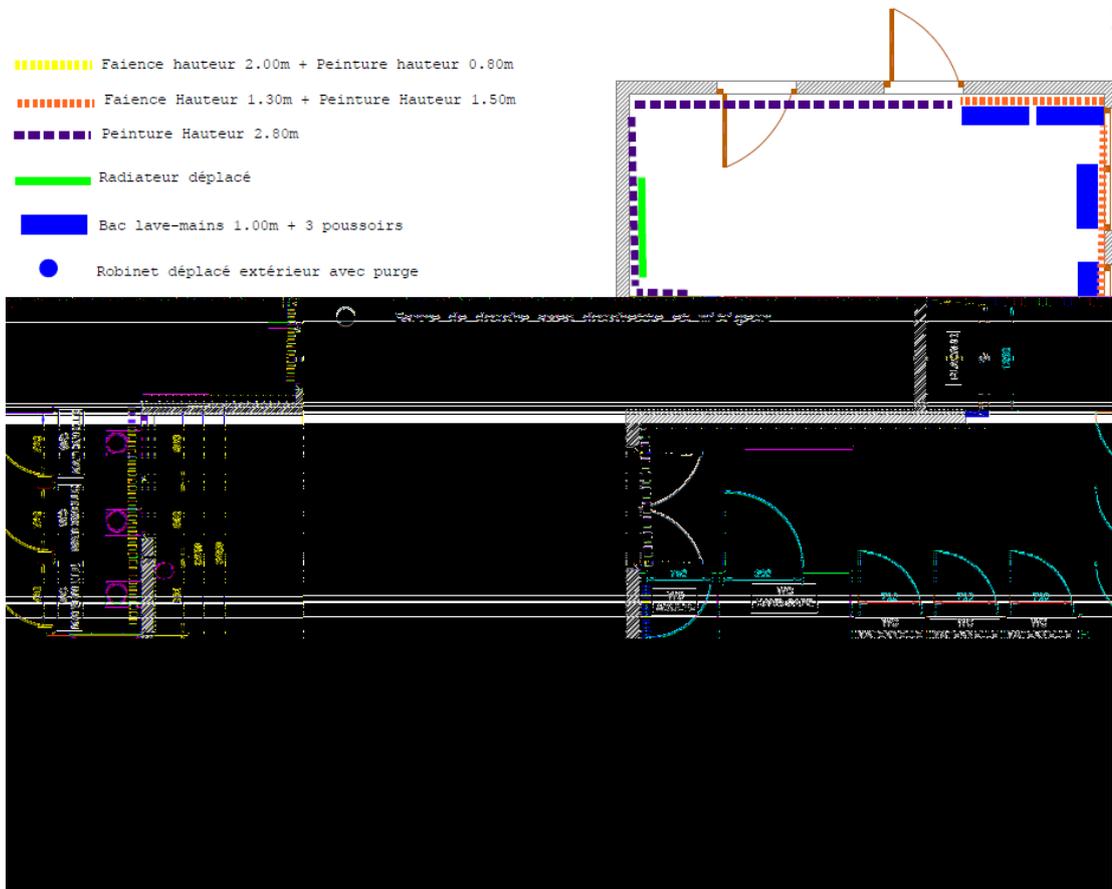
Le cloisonnement de la salle de motricité sera réalisé par les agents du service technique de la CCVCSO.





L'espace sanitaire sera entièrement redessiné afin d'augmenter les accès aux laves mains et aux sanitaires, une douche accessible et un WC PMR seront créés.

Le nombre total de sanitaire passera de 6 enfants + 1 adulte à 8 WC dont 1 PMR selon le plan projet suivant :



L'ensemble des sanitaires, plomberie, évacuation et radiateurs sera remanié pour aménager de manière efficiente l'espaces disponible.

**Montant des travaux**

Les travaux s'élèvent donc à :

Poste	Montant HT
Accès arrière-école maternelle	6 617,00
Reprise Accès PMR primaire	5 267,92
Reprise Sentier maternelle primaire	11 472,86
Changement huisserie	9 097,92
Cloisonnement	1 500,00
Rénovation sanitaire	42 584,90
<b>TOTAL :</b>	<b>76 540,6 €</b>

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le vice-président propose le plan de financement suivant :

Ressources (origine du financement) HT	Base éligible de dépenses HT	Taux	Montant prévisionnel de l'aide HT
---	---------------------------------	------	--------------------------------------

DETR (Subvention = [dépense éligible – loyers perçus (5 ou 9 ans pour les entreprises) x taux])	76 540,50	40	30616,2
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL (hors amendes de police)</b>	76 540,50	24,68	18890,20
<b>TOTAL des subventions publiques</b>			<b>49506,40</b>

<b>AUTOFINANCEMENT</b>			<b>27034,20</b>
------------------------	--	--	-----------------

<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ELIGIBLES</b>	<b>76540,6</b>		<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0 76540,60</b>

Monsieur le Vice-Président indique que la CAF sera aussi sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers cités ci-dessus et déposer les dossiers de demande de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Monthureux-sur-Saône dans le cadre de l'accord portant sur la participation financière des communes aux investissements réalisés dans les écoles.

<b>Transmis-le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>

**CCVCSO/30B/2021 : DEMANDES DE SUBVENTIONS : Vignoble du Charmont**

Monsieur le Premier Vice-Président, indique que le Département des Vosges attribue une aide financière au titre des collectivités pour les aménagements paysagers, et pour la remise en état de parcelles d'intérêt paysagé.

Ainsi, le projet de réhabilitations du vignoble du Charmont à Lironcourt s'inscrit dans le dispositif d'accompagnement du Département. La première parcelle a déjà bénéficié du dispositif en 2020.

Cette année 2021, il est programmé la plantation de vignes sur la seconde parcelle pour un montant d'investissement de 10 700€.

Aménagement Parcelle N°2	2 000,00 €
Plants de vigne 2021	1 300,00 €
Palissage & plantation	4 200,00 €
Acquisition foncière 60 ares	3 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 700,00 €</b>

L'aide du conseil départementale pourrait être de 2 640€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** de solliciter l'aide financière auprès du Département au titre des aides aux collectivités pour les aménagements paysagers
- **AUTORISE** : le président à signer tous documents relatifs à la demande d'aide

<b>Transmis-le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>10 Mars 2021</b>

## **DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président propose de changer l'ordre des points à aborder lors de la réunion.  
Les membres du Conseil Communautaire acceptent.

**CCVCSO/31/2021 : PETR PAYS D'EPINAL : démission de Monsieur Claude NICOLAS et désignation d'un nouveau délégué**

Monsieur le Président indique que Monsieur Claude NICOLAS, Maire de Frain a adressé un courrier le 18/02/2021 à Monsieur le Président du PETR du Pays d'Epinal, sollicitant sa démission en qualité de délégué. Il convient donc d'officialiser le retrait de Monsieur Claude NICOLAS et désigner un nouveau délégué.

Monsieur le Président demande à l'assemblée qui est candidat.

Est candidat : Mme RELION

Le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **DESIGNE** Mme RELION comme déléguée au sein du PETR Pays d'Epinal à la suite de la démission de Monsieur Claude NICOLAS.

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

**CCVCSO/32/2021 : Scolaire : Validation de demande de changement horaire écoles de Darney.**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et périscolaires, présente les nouveaux horaires pour les deux écoles de Darney, concernant la rentrée scolaire 2021-2022 à savoir : 8h30-12h et 13h30-16h00.

Ces horaires ont été présentés au service Transports de la communauté de Communes qui confirme la faisabilité de cette modification.

Monsieur le Vice-Président précise que cette demande de changement a fait l'objet d'un sondage auprès des familles et d'un vote lors du Conseil d'école du 15 février 2021 qui s'est soldé par l'adoption de la proposition avec 15 voix pour, 6 voix contre et 1 voix nulle.

Monsieur le président informe qu'il est nécessaire de prendre une délibération, pour faire valoir ce changement auprès des instances départementales de la DSDEN et propose de passer au vote :

Le Conseil Communautaire, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ACCEPTE** les changements d'horaires concernant les deux écoles de Darney à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 à savoir : 8h30-12h00 et 13h30-16h00.

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

Remarques :

*Monsieur JOLY demande les avantages de ce changement.*

*Monsieur BOGARD informe qu'actuellement il y a 2 h le temps de midi alors que la pause méridienne est généralement de 1h30 sur l'ensemble des écoles du Territoire.*

<b>CCVCSO/33/2021 : Régie de transports</b> : Alignement des taux horaires
--

Monsieur le Président propose une augmentation de 60 centimes pour l'année 2021 et 60 centimes supplémentaires pour l'année 2022, pour les conducteurs ayant un taux horaire à 11€ et propose d'ajouter à cela l'indexation pour tous.

Ceci afin que tous les conducteurs soient sur le même taux horaire à savoir 12€20. En effet lors de la fusion de la Régie de transports et du Syndicat scolaire de Darney, il avait été constaté une disparité dans le taux horaires des conducteurs.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour augmenter à 11€60 le taux horaire pour l'année 2021 pour les conducteurs qui jusqu'ici avait un taux de 11€ et ajouter l'indexation pour tous les conducteurs, puis de procéder à une nouvelle augmentation de 60 centimes supplémentaire pour l'année 2022.

Monsieur le Président précise que le Conseil d'exploitation a validé à l'UNANIMITÉ la proposition.

Après délibération, le Conseil Communautaire à la **MAJORITÉ** (1 Contre) :

- **ACCEPTE** l'augmentation comme présentée ci-dessus et l'indexation pour tous les conducteurs de la Régie de Transports de la Communauté de Communes « Les Vosges Côté Sud-Ouest ».

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

Remarques :

*Monsieur SALQUEBRE demande la parole :*

*« En tant qu'ancien Président je pense que ce point mérite que je reprenne l'historique des choses afin que tous les élus puissent prendre connaissance de tous les éléments.*

*La régie de transports que je présidais a mis en place une rémunération à 11€. Lors de la fusion, il s'avère que le Syndicat de Darney rémunérait les conducteurs à 12€20. Mais je n'ai jamais pu avoir les explications et le mode de calcul de chaque année pour constater ce différentiel.*

*Au syndicat de Darney, il y avait une personne qui gérait le fonctionnement. Cette personne était auparavant à la Codecom de Monthureux, mais nous nous sommes séparés de ses services dès le besoin de disposer de quelqu'un ayant le diplôme de capacité de transports.*

*Monsieur MOQUIN a pris la responsabilité de la Régie de transports sur le secteur de Monthureux puis ensuite sur Monthureux/Darney lors de fusion.*

*Aujourd'hui on nous demande d'aligner les taux. Ça veut dire que cette personne, dans une parfaite illégalité, sans en avoir référé aux élus, a pu décider des taux de rémunération qu'elle souhaitait et aujourd'hui on doit aligner ces taux horaires.*

*Car dans ce cas tous les agents de la Codecom peuvent prétendre à une augmentation.*

*Monsieur MOQUIN m'avait alerté à l'époque sur le fait qu'un taux horaire de 12.20€ était pour un conducteur de car international. Alors nous avons, lors de la fusion, compensé le taux de 11 €/h, et nous avons trouvé le moyen de se séparer du local de DARNEY ce qui conduisait, outre les économies, à ce que les conducteurs rentrent à leur domicile avec le car de la Régie, les évitant l'utilisation d'un véhicule personnel.*

*Je précise que si l'objectif est que la Régie aligne le taux horaire des conducteurs par rapport à ceux pratiqués par la concurrence, par rapport à l'attractivité du poste, sur cette forme là j'en conviens, mais si c'est simplement dans le but de devoir s'aligner à cause de la malhonnêteté alors je suis Contre ».*

Monsieur ROUSSEL répond que cette situation perdurait depuis trop longtemps et qu'il fallait trouver une solution ! C'est de la justice sociale.

Monsieur DESVERNES ajoute qu'il n'est pas nécessaire de faire le procès des uns ou des autres ; toutes les décisions qui ont été prises au syndicat de Darney ont été prises en accord avec le conseil de l'époque.

Monsieur SALQUEBRE souhaite ajouter que le local de la Régie à Monthureux est loin d'être conforme, il était question d'engager des travaux qui devaient être faits par les agents techniques de la Codecom afin de répondre aux besoins normaux d'un service : vestiaires, sanitaires, salle de repos et d'affichage.

Monsieur ROUSSEL répond que ce problème a été vu récemment et que les employés de la Communauté de Communes vont entreprendre ces travaux dans les semaines qui viennent.

Madame JEANMICHEL ajoute que Monsieur MOQUIN lors de la dernière réunion de Conseil d'Exploitation a alerté sur le fait que les transporteurs privés essayaient de démarcher les conducteurs de la Régie qui sont payés à 13€50/h.

Monsieur GARCIN répond qu'effectivement les transporteurs privés leur font les yeux doux. La Régie souhaite garder ses conducteurs alors il faut pouvoir les valoriser.

Madame MAIGROT précise qu'il convient de vérifier les contrats des conducteurs de la Codecom de Monthureux par rapport au taux d'augmentation par rapport au SMIC car de mémoire cela était spécifié.

Monsieur ROUSSEL ajoute que ce point est proposé au Conseil Communautaire principalement dans un souci d'équité.

Monsieur Hervé DESTRIGNEVILLE demande à ce que tous les garages qui interviennent sur les véhicules de la Codecom puissent travailler sur le même tarif.

**CCVCSO/34/2021 : Régie de transports** : Augmentation du temps de nettoyage "Grand Car".

Monsieur le Président informe qu'actuellement les conducteurs de car ont 1h30/semaine dans leur contrat pour l'entretien intérieur et extérieur du véhicule (pour les Cars) et 1h/semaine d'entretien (pour les camionnettes 9 places).

Monsieur le Président propose d'augmenter de 30 minutes l'entretien des véhicules à savoir une proposition de 2h d'entretien/semaine mais seulement pour les conducteurs ayant un « grand » car.

Monsieur le Président précise que le Conseil d'exploitation a validé à l'UNANIMITÉ la proposition.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTÉ** l'augmentation du temps de nettoyage « Grand Car » à 2h/semaine.

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

**CCVCSO/35/2021 : Avenant convention Office de Tourisme**

Monsieur le Président rappelle la convention d'objectifs et de moyens contractée entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme par délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2018. Celle-ci fixe :

- Le contenu des missions déléguée
- Les objectifs de l'Office de Tourisme
- Les moyens mis à disposition par la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme
- Les modalités de suivi des actions

La convention indique qu'un avenant doit être réalisé pour mettre à jour le montant de la subvention.

Pour rappel en 2020 (en plus des charges de personnel), la Communauté de Communes a alloué :

- Une subvention de 5 000 € au titre du fonctionnement
- Une subvention de 10 000 € au titre de l'investissement

Par ailleurs, la Communauté de Communes met toujours à disposition à titre gratuit le personnel et les locaux pour l'Office de Tourisme.

Ainsi, il est proposé de réaliser un avenant afin d'actualiser le montant 2021 de la subvention. Compte-tenu de la demande de subvention fournie par l'Office de Tourisme, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à la convention :

***Article 5-1 : Montant de la subvention***

*Les montants de la subvention pour 2021 sont fixés à :*

- 13 360 € pour couvrir les besoins de fonctionnement et de petit investissement de l'Office de Tourisme, cette somme est inscrite au budget fonctionnement du budget Général.
- 10 800 € HT pour couvrir les besoins d'investissement, cette somme est inscrite au budget investissement du budget Général. L'Office de Tourisme en bénéficie par droit à tirage sur présentation d'une demande spécifique avec présentation d'un devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'UNANIMITÉ (M. GUILLAUMEY ne prend pas part au vote) :

- **ACCEPTE** les termes de cet avenant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à le signer.

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

### CCVCSO/36/2021 : Avenant convention Natura 2000

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean Luc MUNIERE afin de présenter ce point.

La Convention actuelle se termine en 2021, elle était faite pour 3 ans, le passage à l'année 2021 s'accompagne de nouvelles actions qui viennent se greffer sur la convention d'animation Natura 2000 initiale. Ces actions visent différents points :

#### **Le projet cigogne blanche :**

Genèse du projet expliquée – cf. "Information projet cigogne blanche". Ce projet s'élève à un montant total de 2 300€. Une partie de cette somme servira à indemniser l'école chargée de la réalisation de la plateforme pour l'achat de matière première. D'autre part ce montant comprend la réalisation d'un panneau pédagogique. Il est prévu de réaliser en interne un nichoir destiné à accueillir le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) à un niveau inférieur de l'éolienne.

#### **Prolongement des PAEC :**

Au même titre que l'année dernière, la Chambre d'Agriculture des Vosges va reconduire ses rencontres auprès des exploitants agricoles de la Zone de Protection Spéciale du Bassigny partie Lorraine. Cette opération consiste notamment à promouvoir et animer les Mesures Agro-Environnementales de la zone Natura 2000, à assister les agriculteurs dans leurs démarches d'engagement et/ou de réengagement. Le montant de cette prestation s'élève à 4 406,40€.

#### **Achat de matériel vidéo et audio :**

Il est prévu cette année d'acquérir une webcam avec le matériel adapté à l'enregistrement et à la diffusion de contenu vidéo sur un serveur consultable. Cette opération est en lien direct avec l'action huppe fasciée, le matériel sera posé dans un des nichoirs d'ores et déjà posé en 2020. L'objectif serait de faire participer

et assister des classes d'élève à la nidification et la reproduction de l'espèce. Le matériel pourra également changer d'emplacement et équiper d'autre nichoirs (ex : nichoir à mésange).

En lien avec l'action forêt, l'achat d'enregistreur sonore permettra de déceler la présence de l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) espèce discrète et crépusculaire. L'objectif à terme est d'orienter les futures prospections de l'ornithologue sur la zone Natura 2000. Le coût total de cette opération s'élève à 1 500€.

#### **Action forêt et huppe fasciée :**

Une des actions de la convention triennale est maintenant terminée, le prestataire ornithologique a rendu son rapport d'expertise sur l'inventaire forestier des espèces patrimoniales. La CCVCSO va donc demander le solde de cette action pour l'année 2021 (6 300€), comme cela est convenu dans le contrat entre l'Etat et la collectivité. Une autre opération va se terminer cette année, l'action huppe fasciée dont le recensement et la caractérisation des nidifications donneront au mois de septembre des orientations quant aux actions corrélées à mettre en place sur la prochaine convention triennale, soit de 2022 à 2024. Le Centre Ornithologique Lorrain se déplacera pour présenter lors d'un COPIL fin 2021 les résultats de ses études et les suites à donner. Cette prestation s'élève à 500€.

#### **Récapitulatif du prochain avenant à la convention d'animation Natura 2000 :**

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Action 1 : Animation courante des deux sites Natura 2000	A la signature : 13 116€	1er paiement : 13 116€	<b>1er paiement : 13 116€</b>
	2ème paiement : 5 621€	2ème paiement : 5 621€	2ème paiement : 5 620€
Action 2 : Suivi scientifique et aménagements en vue de la protection du Grand Murin	A la signature : 1 071€		
	2ème paiement : 4 284€		
Action 3 : Communication (2 Info'site, un par site)	A la signature : 770€	1 540€ à la signature de la convention n°2	1 540€ à réception du rapport technique et financier de l'action
	2ème paiement : 770€		
Action 4 : animation scolaire et grand public (sensibilisation ornithologique)	A la signature : 1 400€	2 800€ à la signature de la convention n°2	2 800€ à réception du rapport technique et financier de l'action
	2ème paiement : 1 400€		
Action 5 : Prolongement de l'inventaire forêt pour la ZPS	A la signature : 3 150€	6 300€ à la signature de la convention n°2	6 300€ à réception du rapport technique et financier de l'action
	2ème paiement : 3 150€		
Action 6 : Prolongement de l'action huppe	A la signature : 2 625€	5 250€ à la signature de la convention n°2	5 250€ à réception du rapport technique et financier de l'action
	2ème paiement : 2 625€		

<b>Action 7 : Prolongement des MAEC</b>		A la signature de l'avenant n°1 : 3 900,60€	<b>A la signature de l'avenant n°3 : 4 406,40€</b>
Action 8 : Projet PARASITO		A la signature de l'avenant n°1 : 500€	
Action 9 : Info'site		A la signature de l'avenant n°1 : 1 000€	
		2ème paiement : 1 000€	
Action 10 : Suivi scientifique Grand Murin		A la signature de l'avenant n°1 : 500€	
<b>Action 11 : Intervention COL au COPIL 2021</b>			<b>500€ à la signature</b>
<b>Action 12 : Plateforme cigogne blanche + nichoir faucons 2021</b>			<b>A la signature : 1 500€</b>
			<b>2ème paiement : 800€</b>
<b>Action 13 : Test matériel pour projet pédagogique de suivi de la nidification en temps réel (Nestcam) et action forêt</b>			<b>A la signature : 1 000€</b>
			<b>500€ à réception du rapport technique et financier de l'action</b>

La somme totale demandée est de 8 706,40€ pour ce nouvel avenant. La sollicitation va s'accompagner d'une demande de versement du solde des actions 1 : animation courante, 13 116€ et l'action 5 : inventaire forestier, 6 300€. Les crédits demandés d'un montant total de 28 122,40€ sont pris en charge à 100% par les services de l'Etat, aucun reste à charge pour la communauté de communes Les Vosges Côté Sud Ouest.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les services de l'Etat pour déposer une demande de paiement

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

**CCVCSO/37/2021 : Contrat de territoire 2021**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 02 Février 2021, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement au contrat de territoire 2021.

Il indique que le Conseil Départemental a finalement demandé de retirer du contrat, les projets pour lesquels les travaux ne se réaliseraient qu'en 2022, et ceci même si les études seront réalisées en 2021.

Ainsi, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour actualiser les projets :

<b>Projets</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Réhabilitation du vignoble du Charmont à Lironcourt  (Phase 2)	CCVCSO	12 000 €	Eligible sous réserve de l'instruction et de la conformité au dispositif Paysages
Construction d'un kiosque paysager à Isches	CCVCSO	19 800 €	A examiner au titre du dispositif Paysages
Prolongation du Programme d'Intérêt Général	CCVCSO	700 000 €	Eligible sous réserve de l'instruction et de la conformité au dispositif Politiques locales de l'Habitat
Création d'un espace éducatif forestier	Monthureux sur Saône	217 000 €	Sous réserve des 1ères orientations stratégiques de la politique Bourg Centre
Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et Habitat	CCVCSO	295 000 €	Eligible sous réserve de l'instruction et de la conformité au dispositif des Etudes Stratégiques
Restructuration de l'école maternelle de Monthureux sur Saône	CCVCSO	50 000 €	Eligible sous réserve de l'instruction et de la conformité au dispositif Scolaire,

			périscolaire, extrascolaire
Etude/travaux de réhabilitation de l'ancien collège de Darney en vue de la création d'un pôle d'accueil de services publics et associatifs	CCVCSO	300 000 €	Eligible sous réserve de l'instruction et de la conformité au dispositif Maison des Services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de territoire 2021.

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

**CCVCSO/38/2021 : URBANISME : Recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et demandes de subvention**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DESVERNES, 1<sup>ER</sup> Vice-Président qui rappelle la délibération de prescription du PLUi-h du Conseil Communautaire en date du 02/02/2021. Il indique que dans le cadre de l'élaboration du PLUi-h, il conviendra de procéder au recrutement du bureau d'études et donc de préparer le dossier de consultation.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes soit accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Cette mission se décompose en 2 phases :

**ETAPE 1 : Réflexion sur le cahier des charges, élaboration du DCE, choix du prestataire**

L'AMO assistera la Communauté de Communes dans ses choix et rédigera le cahier des charges.

L'avantage d'une telle prestation est de supporter financièrement les seuls et uniques besoins liés au PLUi-h ( exemple : reprographie, communication,..) et de préparer une concertation adaptée avec les habitants (plusieurs dizaines de milliers d'euros d'écart peuvent être constatées dans les réponses aux AO à ce sujet) ;

Au cours de cette étape, plusieurs réunions seront prévues avec l'AMO :

- Une réunion de démarrage afin d'établir un 1<sup>er</sup> contact avec les élus, prendre connaissance des objectifs, des contraintes et de déterminer les attentes à afficher dans le DCE ;
- Une réunion de présentation et de validation du DCE : les différents choix stratégiques de l'AMO seront exposés au maître d'ouvrage et le DCE complet sera présenté pour validation.

Cette réunion sera aussi l'occasion de déterminer les différentes modalités de l'audition à organiser pour faciliter le choix du prestataire ;

- Une journée d'ouverture des plis ;
- Une audition des candidats

### **ETAPE 2 : pilotage des études**

L'AMO se chargera du bon déroulement de la mission, dans le respect de l'échéancier proposé dans le cahier des charges.

L'AMO assistera à certaines réunions clés (5 réunions à déterminer au moment de l'étape 1) afin d'apporter un appui technique. Le plus grand accompagnement sera réalisé dans tous les cas à distance avec un contrôle de qualité.

Chaque document réalisé par le prestataire fera l'objet d'une analyse qualitative et notamment : analyser la pertinence des propositions par rapport au besoin réel, contrôler la sécurité juridique, harmoniser sur le fonds comme sur la forme les différends rendus. Le diagnostic, l'état initial de l'environnement, le PADD, le règlement, les OAP, les justifications, les avis des PPA, les requêtes seront tous analysés avec soin. Un retour détaillé sera proposé à chaque phase de la procédure sur les documents réalisés afin de faciliter la validation politique de ceux-ci par les élus.

L'AMO se chargera de la rédaction et de la fourniture à la Communauté de Communes, de l'ensemble des courriers, délibérations, insertions presse nécessaires à chacune des étapes.

L'AMO se chargera également de vérifier la légalité de l'ensemble des démarches administratives (délais à respecter, contenu des actes).

Monsieur le Président indique que l'offre de l'AMO (Société HOLEA), qui se décompose ainsi :

ETAPE 1 (4 réunions incluses)	5 850 €
ETAPE 2 (5réunions incluses)	9 750 €
MONTANT TOTAL HT	15 600 €
TVA (20%)	3 120 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>18 720 €</b>

Monsieur le Président indique par ailleurs, que la société HOLEA propose en amont, de réaliser des sessions de formations à l'intention des élus intéressés par cette thématique. Le coût de ces formations est indolore pour la collectivité puisque le DIF ELUS peut être mobilisé.

**Monsieur le Président propose de recourir à cet AMO et d'ajuster le plan de financement nécessaire à la réalisation des demandes de subventions :**

Décomposition du coût :

	<b>En € HT</b>
Estimation frais de bureau d'études selon DDT :	250 000,00 €
Estimation frais des commissaires enquêteurs : ( 18 000 € pour la Saône Vosgienne)	40 000,00 €
Estimation frais de publicité ( 3 500 € pour la Saône Vosgienne)	5 000,00 €
AMO	15 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>310 600,00 €</b>

Plan de financement :

	<b>En € HT</b>	<b>En %</b>
Etat - DGD	103 094,28	33,19%
Conseil Départemental	17 276,00	5,56%
Région	0,00	0,00%
Total Subvention	120 370,28	38,75%
<b>Reste à charge</b>	<b>190 229,72</b>	<b>61,25%</b>
Total général	310 600,00	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la **MAJORITÉ** (1 Contre) :

- **Est FAVORABLE** à recourir à la proposition d'AMO proposée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la proposition financière ;
- **DECIDE DE MODIFIER** le plan de financement présenté pour les demandes de subvention à l'Etat et au département.

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

*Remarques :*

*Monsieur ROUSSEL informe qu'il y a eu une rencontre avec une personne qui exerce l'AMO, c'est un bon moyen de se faire assister et aussi un bon moyen de réaliser des économies.*

*Monsieur Hervé DESTRIGNEVILLE demande s'il sera possible de modifier les décisions inscrites au PLUi actuel.*

*Monsieur ROUSSEL répond qu'il y aura un PLUi sur le secteur de Lamarche et Darney qui n'en n'ont pas et cela permettra d'effectuer des modifications sur le PLUi qui est en place pour les anciennes communes de la Codecom de Monthureux.*

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GARCIN qui a présidé la rencontre avec Monsieur VALENCE, Vice-Président aux transports à la Région. Il indique que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, offre la possibilité aux communautés de communes de statuer sur la prise de compétence « mobilités ».

En effet, l'article 8-III prévoit que les communautés de communes non compétentes délibèrent au plus tard le 31 Mars 2021 pour se voir transférer la compétence. A défaut, la Région devient l'Autorité Organisatrice des Mobilités.

Monsieur le Président rappelle que Monsieur David VALENCE, Vice-président de la Région Grand Est, délégué à la thématique « *Mobilités et Infrastructures de transport* » a présenté cette compétence lors d'une réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie de transport le 22/02/2021.

Il a notamment précisé les éléments suivants :

- ⇒ La prise de compétence n'induit pas l'obligation de reprendre la délégation de transport scolaire sur tout le territoire intercommunal ; -> La Communauté de Communes n'a pas l'intention à reprendre la gestion du transport scolaire sur l'ensemble du Territoire.
- ⇒ La prise de compétence permet de réaliser certains projets en toute légitimité au regard notamment des financeurs. La Communauté de Communes pourra, si elle le souhaite, mettre en œuvre des projets innovants : transport à la demande, autopartage, pistes cyclables, aires de covoiturage...;
- ⇒ La prise de compétence n'impose pas à la Communauté de Communes de réaliser des projets, c'est elle qui décide de la politique mobilité qu'elle souhaite développer.

Monsieur le Président rappelle que les problématiques de mobilité sont bien présentes sur notre territoire rural et que la prise de cette compétence pourrait permettre, à l'avenir, de développer des projets innovants.

En prenant cette compétence, la Communauté de Communes décide des services qu'elle souhaite organiser ou soutenir sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITÉ** :

- **MODIFIE** comme suit les statuts de la Communauté de Communes : ajout de la compétence facultative suivante :  
La communauté de communes se dote de la compétence « mobilité » conformément à la loi LOM du 24 Décembre 2019.
- **SOLLICITE** les communes membres de la Communauté de Communes, conformément à l'article L5211-17 du CGCT afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire ;
- **PRECISE** que sans réponse de leur part, dans un délai de 3 mois à compter de la présente notification de la délibération du Conseil Communautaire, leur décision sera réputée favorable ;
- **DONNE** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

*Remarques :*

*Monsieur ROUSSEL précise qu'il est intéressant de prendre cette compétence, il faut penser plus loin, en prenant la compétence la Codecom pourra prétendre à des subventions en cas de projets de mobilité.*

<b>CCVCSO/40/2021 : FINANCES : Vote de crédits anticipés</b>
--

Monsieur GARCIN fait part des dépenses qu'il convient d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2021, les crédits afférents seront ouverts au budget 2021 :

- Budget transport :
  - 4 780€ complément pour le logiciel d'exploitation (Coût du logiciel Total 11 280€), déjà délibéré le 09/02/2020 pour 6 500€,
  - 700€ pour l'achat d'un ordinateur portable.
- Budget général :
  - 5 000€ pour les travaux de la place de retournement du gymnase de Monthureux.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** le vote de crédit anticipé présenté ci-dessus.

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

*Monsieur GARCIN souhaite rassurer concernant le budget transport. A partir de juillet la convention avec la Région sera reconduite pour 7 ans.*

*Auparavant la Région participait à hauteur de 440 000 € /an. Cette participation était insuffisante pour renouveler le parc de bus et ne suffisait pas pour payer les charges mensuelles.*

*Aujourd'hui, et en concertation avec la Région, il a été convenu un autre mode de calcul afin que la Régie puisse être aidée financièrement comme une entreprise privée. D'après ce nouveau mode de calcul la Régie devrait pouvoir recevoir environ 640 000 € de la Région.*

**CCVCSO/41/2021 : FINANCES : Participation financière mission locale d'Epinal**

Monsieur le Président informe qu'une participation financière est demandée par la Mission Locale d'Epinal dans le but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur notre territoire.

La participation financière demandée est à 1€ par habitant et par an.

Pour information, la participation financière 2021 sera donc à hauteur de 7 521 € (7 521 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la participation financière à hauteur de 1€ par habitant et par an.

<b>Transmis-le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>
<b>Publié le :</b>	<b>19 Mars 2021</b>

**FINANCES** : Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2020 (budget annexes et budget général).

**Ce point ne sera pas délibéré lors de cette séance.**

Monsieur GARCIN présente le document qui a été remis aux élus avec la convocation du Conseil.

En amont, Monsieur GARCIN remercie Sandra RAVON pour son efficacité et sa collaboration.

Capacité d'autofinancement positive c'est la première des choses à faire.

Monsieur GARCIN informe qu'il s'est basé sur la moyenne nationale des taux des différentes EPCI, pour faire une comparaison avec les taux de la Codecom.

Nous sommes à peine endettés par rapport à la moyenne nationale seulement la capacité pour y faire face est très mauvaise.

Page 13 : Proposition d'adoption de principes de bonne gestion contrat de mandature.

Le but est de se fixer un cadre qu'il faudra suivre.

Il serait bon que chacun année on attribue 150 000 € de report ce qui permettra de sécuriser les investissements et de garder une souplesse dans le budget.

Se fixer des limites à l'endettement.

Proposition de refinancement des investissements N-1 : il n'est pas possible d'anticiper les montants des investissements. Attendre que l'année s'écoule, visu sur les investissements de l'année.

Enveloppe de projets éligibles au budget N.

REMARQUES : proposition de bonne gestion ceci afin d'éviter les dérives. Une fois que nous avons une enveloppe de sécurité nous pouvons faire face. Ces points ont été évoqués lors de la commission de Finances et discussions avec les VP ;

Monsieur ROUSSEL propose que le Conseil Communautaire se positionne sur les 4 principes.

**1 /Reconstitution des reports** : Le Conseil Communautaire est d'accord sur ce point-là (7 années de capacité d'endettement).

**2 /endettement** : plafond de 2 400 000 € et ne pas aller au-delà. Pour l'ensemble du mandat, garder ce principe. Le Conseil Communautaire est d'accord sur ce point.

**3 / Investissement** : il n'est pas facile de juger du montant que la codecom aura besoin pour l'année ; Une seule enveloppe pour l'année N+1. = Le conseil Communautaire est d'accord sur ce point-là.

**4/ Enveloppe de projets éligibles au budget N**

Montant des remboursements de crédit de l'année qui arrive.

700 000 € de projets possibles pour cette année.

Le Conseil Communautaire est d'accord sur ce point.

Monsieur GARCIN précise que la ligne de trésorerie sera remboursée dès possible. La trésorerie va mieux et si les finances continuent dans ce sens il sera possible que le crédit soit remboursé en juillet/Août 2021. Les factures sont toujours en décalage dans les rentrées (cantines, crèches périscolaires... ).

Monsieur GARCIN informe qu'il restait quelques écritures à faire par le Trésorier, alors il ne sera pas possible de voter les comptes lors de ce Conseil Communautaire.

Page 37 : explications sur les taxes.

Recettes supplémentaires : Taxe d'habitation, l'état n'a pas pratiqué le taux de 2017 mais celui 2019 ce qui a été un avantage pour la Codecom.

La CAF a versé des subventions ce qui a bien aidé dans cette période de COVID ;

RESULTAT : PAGE 42

Certaines dépenses de fonctionnement n'ont pas été réalisées à cause de la COVID, l'augmentation des impôts était bien proportionnée.

*Remarques :*

*Monsieur SALQUEBRE souhaite saluer la présentation et la réalisation des documents communiqués. « Cette présentation est dans l'air du temps c'était très compliqué de présenter ça. Bravo à Monsieur GARCIN.*

*Il y avait un souci dans les subventions, à l'ancienne Codecom « les marches de lorraine », il a été annoncé que les subventions de 53 000 € allaient passer à la trappe.*

*TEPCV : 200 000 € d'avance avant les investissements puis comme le Mont de Savillon n'a pas été fait, nous n'avons pas atteint les aides maximums. 85 000 € de perte juste à cause d'un dossier mal monté ».*

*Monsieur ROUSSEL répond que concernant TEPCV la codecom a perçu les aides, et à ce jour la codecom doit rembourser 47 500 € dans les 2 ans ; « Nous sommes là pour avancer, nous ne sommes pas là pour regarder les fautes du passé sur un trop perçu de subvention. En ce qui concerne la subvention assainissement, elle n'a pas été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau lors du mandat précédent. C'est donc la Communauté de Communes qui doit en assurer la charge ».*

*Monsieur SALQUEBRE ajoute qu'au cours de l'année 2020, il y avait été fait état de besoins d'études pour supprimer les services inutiles et coûteux, puis des réunions ont eu lieu pour savoir si certains services allaient être maintenus ou non ; il faudrait maintenant que les choses soient « marquées dans le marbre ». Mais à ce jour, rien n'est acté alors le budget 2021 va perdurer avec les mêmes compétences et mêmes services.*

*Monsieur ROUSSEL répond qu'il était logique que les réunions soient interrompues pour la sécurité de tous par rapport à cette crise sanitaire, « Deux conférences des Maires ont déjà été organisées ! Comme je m'y suis engagé, d'autres suivront dès que la situation sanitaire s'améliorera ! ».*

*Monsieur SALQUEBRE répond qu'il y a un budget à établir, et donc qu'il faut terminer l'analyse.*

*Monsieur ROUSSEL répond que l'analyse qui a été promise sera faite dès que l'on pourra, et le budget sera fait avec tous les services actuels, il sera présenté un budget sain.*

*Monsieur GARCIN précise que lorsque les comptes n'étaient pas bons, un audit avait été fait afin de vérifier si les heures effectuées par les agents étaient en adéquation avec les missions demandées. A la suite de cela ,9000 heures ont été économisées.*

*Monsieur GARCIN ajoute que les services RAM /LAEP/ Parentalité ne remettent pas en cause le budget 2021.*

#### **BUDGET ANNEXE :**

**Chaufferie bois :**

*Monsieur BOGARD Gilbert : l'exercice de la DSP qui est en cours va s'arrêter au 30 juin et au 1<sup>er</sup> juillet il y aura un marché d'exploitation. Il est convenu de poursuivre avec d'autres modalités.*

*Des investissements sont à prévoir sur l'année à venir. Les travaux sont à la charge de l'exploitant.*

*La problématique de la chaufferie GAZ : baisser la puissance.*

*Il y a encore un emprunt en cours.*

#### **HOTEL DE LA GARE :**

*Il faudra trouver une nouvelle destination.*

*Monsieur SALQUEBRE demande ce qu'il en est du projet « des hommes et des arbres ».*

*Monsieur ROUSSEL répond que le projet présenté l'an passé va être étudié attentivement et que si ce projet n'est pas réalisable, il sera proposé au Conseil Communautaire de vendre le bâtiment.*

Capacité de 775 000 € de disponible pour des projets cette année.

*Monsieur SALQUEBRE demande d'une clarification dans les évolutions des dossiers importants, par exemple pour les projets bourgs centres « petites villes de demain », « On peut imaginer que la Codecom sera sollicitée pour financer des projets. Avez-vous une idée de ce qui va arriver dans les 5 années qui viennent ? Car on peut s'attendre à ce que la Communauté de communes doive mettre " la main à la poche" ».*

*Monsieur ROUSSEL répond que ces projets sont pour les communes ; concernant le financement, la communauté de Communes interviendrait seulement sur un projet qui la concernerait directement.*

*Monsieur ROUSSEL souhaite remercier Daniel GARCIN et Sandra RAVON pour cette présentation budgétaire. Pour l'avenir comme il s'y est engagé, la taxe foncière n'augmentera plus pendant le mandat. « Ce que je vous proposerai pour l'avenir c'est de consacrer une grande partie de notre énergie à faire venir la population sur notre Territoire, nous avons tous les services et c'est très bien ainsi, quel territoire peut dire qu'il a 4 maisons de santé ? Nous sommes là pour construire ensemble l'avenir, ne pas être critique. Je pense que nous devons aller vers le mieux-être, il faut rester unis pour mener ensemble des projets. Les orientations budgétaires iront dans ce sens-là ».*

*Madame ROCHE : trouve qu'il est très bien de ne pas augmenter la taxe foncière mais il serait bien de faire un geste pour les habitants. Même si ce n'est qu'une baisse d'un point.*

*Monsieur ROUSSEL répond que la Codecom n'est pas allée au bout de sa réflexion sur ses compétences ! si la Codecom a trop d'argent, effectivement il pourra être envisagé une baisse des impôts mais pour le moment c'est trop tôt pour envisager une baisse.*

*Monsieur GARCIN ajoute qu'il faut déjà faire 1 ou 2 exercices pour voir ce que ça donne. La Codecom a besoin de renforcer le Pôle RH par exemple et il n'est pas possible de prévoir toutes les dépenses à venir comme par exemple la GEMAPI où il y aura forcément des dépenses que la Codecom n'est pas en mesure de connaître aujourd'hui.*

*Monsieur Gérard BOGARD ajoute qu'il y a aussi beaucoup d'écoles sur le territoire ce qui va engendrer des dépenses pour l'entretien des bâtiments.*

## Information : projet cigogne blanche

A l'initiative du Centre Ornithologique Lorrain, prestataire de longue date sur le volet avifaune (= ensemble des oiseaux d'un lieu) de la Zone de Protection Spéciale du Bassigny partie Lorraine, l'idée de la pose d'une plateforme destinée à accueillir un couple de cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) sur l'ancienne éolienne de pompage de la commune de Blevaincourt. En effet cette structure métallique présente les caractéristiques techniques adaptées à recevoir ce nid artificiel. Le milieu environnant correspond également aux attentes de l'espèce cigogne blanche, vue à 360°, potentiel de zone de chasse alentours, zone de quiétude, se trouvant en hauteur, ...

Ce projet est multipartenaire, de la conception à la mise en place. La municipalité de Blevaincourt a d'ores et déjà donné son accord pour le projet. Une convention de mise à disposition de l'éolienne doit être passée entre la commune de Blevaincourt et la communauté de communes Les Vosges Côté Sud-Ouest.

La réalisation de la plateforme sera effectuée par le Pôle de formation de Lorraine de Capavenir Thaon-les-Vosges, école spécialisée dans le domaine de la ferronnerie. Une convention de partenariat va être rédigée notamment pour pouvoir indemniser l'école pour l'achat de la matière première.

Le garnissage de la plateforme afin de garantir une qualité d'accueil sera exécuté par une école élémentaire locale. Celle-ci bénéficiera dans un premier temps d'une intervention en classe pour présenter l'espèce cigogne blanche, activité cognitive. Dans un second temps les élèves participeront au remplissage du nid par des techniques de tressage avec du saule/noisetier sur le pourtour et à l'apport de matière ligneuse sur le fond, activité pratique.

La manutention et la fixation de la plateforme sera accomplie par l'Office National des Forêts, notamment par une équipe d'élagueur-grimpeur. Une convention de partenariat entre l'Office National des Forêts et la communauté de communes Les Vosges Côté Sud-Ouest sera rédigée pour entériner la participation à ce projet.

Au terme de la pose de la plateforme, un panneau pédagogique est prévu d'être réalisé afin de présenter la démarche et l'écologie de la cigogne blanche et permettre le remerciement collaborateurs financiers et techniques tout en précisant leur rôle dans le projet. Cette action sera financée à 100% par les services de l'Etat (DDT & DREAL).

## FIBRE :

Monsieur GARCIN informe qu'il a remis à tous un document intitulé « le déploiement de la fibre dans les villages ». Ce document peut être donné aux habitants si nécessaire.

*Les délibérations prises ce jour portent les numéros CCVCSO/31/2021 à CCVCSO/41/2021.*

Fin de séance : 22h30